

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 27 (1965)
Heft: 5

Rubrik: Emploi correct du dispositif de blocage du différentiel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Emploi correct du dispositif de blocage du différentiel

Comme on le sait, le différentiel ou engrenage différentiel, qui comporte essentiellement deux pignons coniques, permet à la roue arrière extérieure du tracteur de prendre dans un virage une vitesse plus grande que celle qui est à l'intérieur. Cet engrenage à action compensatrice se trouve dans le pont arrière.

Lorsqu'on roule sur un champ en des endroits où les conditions d'adhérence ne sont pas les mêmes pour chacune des roues arrière, il peut arriver que l'une patine, empêchant ainsi le tracteur d'avancer, parce que l'effet compensateur du différentiel entraîne à ce moment-là l'immobilisation de l'autre. Afin d'éviter cet inconvénient, on a prévu un dispositif de blocage pour le différentiel, qui neutralise son action. Ce verrouillage du différentiel est généralement obtenu par le clabotage de l'un des demi-arbres de commande des roues avec la cage du différentiel, qui sont ainsi rendus solidaires. Un patinage des roues se trouve alors empêché dans une large mesure.

Le blocage du différentiel se fait en actionnant une pédale ou une manette aménagée à portée de la main du conducteur et en appuyant simultanément, mais brièvement, sur la pédale d'embrayage. Le différentiel ne doit être verrouillé qu'aussi longtemps que c'est utile, et seulement lorsqu'on roule à faible allure (en 3ème ou 4ème vitesse) sur un sol mou. Il ne faut jamais employer le blocage du différentiel en virage, ainsi que sur un sol ferme et sec. Sinon il pourrait en résulter de graves dégâts dans le pont arrière. C'est la raison pour laquelle la commande du blocage (pédale ou manette) comporte souvent un ressort qui rappelle automatiquement le dispositif en position neutre dès que le conducteur n'agit plus sur la commande. On s'abstiendra d'autre part d'actionner les freins de manœuvre (freins de direction) lorsque le différentiel est bloqué.

En vue d'éviter des confusions avec un autre organe de commande au moment où l'on veut verrouiller le différentiel, il ne faut pas oublier, lors de l'achat d'un tracteur, de lire attentivement les prescriptions d'utilisation de la machine pour connaître exactement l'emplacement et la fonction des diverses pédales et manettes de commande. Faute de quoi on risquerait de causer éventuellement des accidents mortels et de graves dommages au tracteur.

K. F., ing.